



## 13 septembre : Journée Internationale pour l'arrêt des vols de nuit

Le CCNAAT, membre de l'Union française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA) soutient la création d'une « Journée Internationale pour l'arrêt des vols de nuit ». ([Lien](#)) ; l'action est lancée par les riverains de l'aéroport de Francfort et nous avons signé la déclaration ci-dessous. Autour de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, deuxième aéroport le plus urbain de France (après Orly), les habitants de l'agglomération doivent pouvoir bénéficier d'une période de repos nocturne. Alors que l'étude « en cours » marque le pas et que l'opacité totale entoure le dossier sur lequel devra se prononcer M. le Préfet, il est indispensable de ré-affirmer que le développement des compagnies low-cost (qui exigent une ouverture 24/24) n'est pas possible sur l'aéroport qui supporte déjà les essais en vol d'Airbus et d'ATR.

### Déclaration

*Nous, soussignés, déclarons le 13 septembre 2024 comme étant la Journée internationale pour l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports.*

*Les décollages et les atterrissages de nuit constituent un fardeau déraisonnable dont les conséquences sont particulièrement néfastes pour la santé de toutes les personnes vivant à proximité des aéroports. Ils sont inutiles et évitables. Des exceptions absolues, comme les urgences médicales, ne s'opposent pas à l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports. Les vols de nuit dans les aéroports doivent cesser immédiatement.*

*Les dommages causés à la santé et au climat sont disproportionnés par rapport à la prétendue nécessité des décollages et atterrissages nocturnes. Nous déclarons la Journée internationale pour l'interdiction des vols de nuit dans les aéroports comme un signal clair et durable contre la violation déraisonnable des droits de la personne dans et autour des aéroports.*

**Mettons dès maintenant un coup d'arrêt aux vols de nuit dans les aéroports !**

**Pendant la semaine du 9 au 15 septembre, confectionnez une banderole avec un drap et accrochez-le à votre habitation avec le slogan :**

**Aéroport : stop aux vols de nuit**

**Prenez une photo et envoyez-la à [ufcna.ccnaat@gmail.com](mailto:ufcna.ccnaat@gmail.com) et à votre maire ou maire de quartier en précisant le quartier et la ville**